

## L'économie politique anglaise et les lois sur les pauvres

Dans le courant des réformes des systèmes de bienfaisance en Europe au XVI<sup>e</sup> siècle, l'Angleterre semble être le pays ayant accompli les transformations les plus profondes, au point que l'économiste Mark Blaug évoque l'existence d'un « *État-providence en miniature* »<sup>1</sup> entre 1601 et 1834. L'importance des réformes tient sans doute au caractère massif de la paupérisation dans ce pays : le XVI<sup>e</sup> siècle marque en effet le commencement du mouvement des *enclosures*<sup>2</sup>, vaste dynamique de concentration et de mises en clôtures des terres, progressivement appropriées par quelques grands propriétaires. Depuis le XIV<sup>e</sup> siècle et la fin du servage, la majorité de la population était constituée de petits paysans libres exploitant leurs propres terres, les *yeomen*. Ceux-ci se virent progressivement expropriés leurs terres et expulsés, tandis que les sols autrefois utilisés pour l'agriculture céréalière furent en grande partie reconvertis en pâtures pour les moutons. Selon Marx, la *yeomanry* avait disparu autour de 1750<sup>3</sup>; à la place s'était formée une masse de travailleurs prolétarisés et paupérisés, employés comme saisonniers ou dans les manufactures de textiles. Face à ces nombreux travailleurs pauvres, dont beaucoup optèrent pour le vagabondage et la mendicité, les monarques britanniques réagirent par la mise en place du système des lois sur les pauvres (*Poor laws*), cristallisés dans la l'Acte de 1601 pour le soulagement des pauvres (*Act for the Relief of the Poor*) pris à la fin du règne d'Elizabeth I<sup>ère</sup>. Le système, fortement décentralisé, confiait les pauvres aux paroisses, obligeant celles-ci à fournir éducation et travail aux pauvres valides et à prendre en charge les pauvres invalides (vieillards, infirmes...). Le système reposait en outre sur la régulation des salaires<sup>4</sup> et sur une forte réglementation de la force de travail, limitant considérablement la marchandisation de celle-ci<sup>5</sup>. La liberté de choix de résidence et d'emploi se voyait considérablement réduite<sup>6</sup>. Se mirent également en place dans cette période les maisons de travail pour les pauvres (*workhouses*), au sein desquelles les résidents étaient soumis à une sévère discipline et aux travaux forcés ; toutefois, « *le Grand Renfermement* » a en réalité moins touché l'Angleterre que le continent, et son système s'est révélé moins coercitif et plus généreux<sup>7</sup>. En 1795, les lois sur les pauvres déjà anciennes furent réformées : la loi sur le domicile fut assouplie, tandis que fut généralisé le système de Speenhamland (du nom de la paroisse qui l'expérimenta),

---

1 « The Poor Law Report Reexamined » *The Journal of Economic History*, Vol. 24, No. 2 (Jun., 1964), p. 229

2 cf. MARX, *le Capital*, livre I pp. 719-740 ; Karl POLANYI, *la Grande transformation*, pp. 75-86

3 MARX, opus cité p. 726

4 Indexés sur le coût de la vie, en particulier après 1660, cf. Karl POLANYI, opus cité, p. 140

5 Le statut des artisans (*Statute of Artificers*) de 1563, stipulant l'obligation du travail, définissait des conditions d'apprentissage et plaçait le travail sous contrôle de fonctionnaires publics. cf. *ibid.* pp. 139-140

6 Complétant l'organisation du travail, le statut du domicile (*Act of Settlement*) de 1662 vint limiter les mouvements de la force de travail, en fixant le lieu de résidence des personnes pauvres.

7 Mark BLAUG note qu'en 1802, à l'apogée du système, seulement 8% des personnes recevant une aide publique résidait dans les *workhouses*. cf. « the Myth of the Old Poor Law », p. 157 ; voir également Peter SOLAR « Poor Relief and English Economic Development before the Industrial Revolution »

assurant des compléments de salaires aux personnes pauvres, financés par les impôts locaux<sup>8</sup>, en somme, un véritable revenu minimum. Au final, en dépit de ses imperfections (taxation trop élevée sur les petits propriétaires ; compléments de salaires permettant aux employeurs de maintenir des salaires faibles en laissant le reste payé par les paroisses ; système trop dépendant de la fluctuation de la production ; caractère répressif...), le système des lois sur les pauvres représenta une tentative d'éviter une trop forte dégradation des conditions de vie et du tissu social résultant des transformations socio-économiques<sup>9</sup>.

Au cours des premières années de la Révolution industrielle, le système des lois sur les pauvres, qui retardait la formation d'une véritable société de marché<sup>10</sup>, fit l'objet de critiques virulentes, au sein desquelles on décèle aisément des accusations portées à l'encontre des pauvres. Il s'agit d'identifier les motifs invoqués afin de condamner les politiques sociales. Karl Polanyi rapporte que la première de ces grandes critiques est formulée dès 1704 par Daniel Defoe<sup>11</sup>, qui dénonce doublement l'assistance aux pauvres, qui désinciterait les personnes à travailler, et la création d'emplois publics, ce qui représenterait une concurrence que ne pourraient supporter les entreprises privées, provoquant ainsi une hausse du chômage<sup>12</sup>. Ce sont donc d'abord des arguments de type économique qui sont utilisés pour dénigrer les lois sur les pauvres. Mais l'on voit bien que la recherche d'efficacité économique est sous-tendue par une vision particulièrement négative des pauvres : ceux-ci sont présentés comme de probables oisifs cherchant à profiter de la générosité de la nation.

- ***Des lois naturelles de la population...***

Mais l'économie va bientôt basculer de l'étude de la société à l'étude de la *nature*, les lois sociales se confondant avec celles de la physique. Ce basculement est manifeste dans un pamphlet daté de 1786, écrit par Joseph Townsend<sup>13</sup> : celui-ci insiste de nombreuses fois sur la contradiction entre les politiques sociales et les lois de la nature (*laws of nature*) ; selon ces dernières, de nombreux pauvres sont appelés à accomplir les tâches les plus viles, ainsi seulement participent-ils au bonheur de la collectivité et rendent-ils service à l'Etat<sup>14</sup>. Leur venir en aide risque en revanche de « *détruire*

8 cf. Karl POLANYI, opus cité, chapitre 7 ; Mark BLAUG, « the Myth of the Old Poor Law »

9 Pour un aperçu global cf. Karl Polanyi, opus cité, chapitre 6 à 10, ainsi que les articles de BLAUG et SOLAR cités.

10 Société de marché au sein de laquelle le travail de même que les biens se vendent et s'achètent librement, dans un espace sans entrave et sans régulations externes, et dont les prix sont fixés uniquement par les rapports entre l'offre et la demande. L'ouvrage de Polanyi cité offre un éclairage décisif sur la construction théorique de ce modèle ; voir également Pierre ROSANVALLON, *Le capitalisme utopique*, Éditions du Seuil, 1999.

11 Celui-ci est par ailleurs l'auteur du célèbre roman *Robinson Crusoë* (1719), qui peut apparaître comme l'un des premiers mythes du libéralisme, celui de l'individu seul contre tous, qui triomphe malgré tout grâce à sa pugnacité, qu'on retrouvera bien plus tard, par exemple, sous les traits du John Galt de Ayn Rand dans *Atlas Shrugged* (1957).

12 *Giving alms no charity, and employing the poor a grievance to the nation*, cf. POLANYI, opus cité, pp. 167-168

13 Peter TOWNSEND, *A dissertation on the poor laws*

14 « *It seems to be a law of nature, that the poor should be to a certain degree improvident, that there may always be some to fulfill the most servile, the most sordid, and the most ignoble offices in the community. The stock of human happiness is thereby much increased, whilst the more delicate are not only relieved from drudgery, and freed from those occasional employments which would make them miserable, but are left at liberty, without interruption, to pursue those callings which are suited to their various dispositions, and most useful to the state.* » ibid. sect. VII. On retrouve chez Townsend la notion de *vocation* (*beruf* ou *calling*) analysée par Weber : l'homme doit accepter la position que Dieu lui a assignée et accomplir sa besogne. Plus loin dans le texte, Townsend invoque explicitement « *the Call of Nature* » sect. IX.

*l'harmonie et la beauté, la symétrie et l'ordre, que Dieu et la nature ont établi dans le monde* »<sup>15</sup>. Selon Townsend, nourrir les pauvres est une pure folie ; pour le démontrer, il compare littéralement la société humaine au monde animal en proposant une petite parabole : sur une île des mers du Sud, un fermier espagnol élève une colonie de chèvres. Du fait de l'abondance de pâturages, celles-ci se multiplient, au point de devenir tellement nombreuses que la nourriture en vient à manquer. Elles commencent dès lors à souffrir de la faim. Par la suite, on cherche à faire disparaître les chèvres en introduisant des chiens sur l'île. Ceux-ci deviennent nombreux à leur tour, au point que le nombre de chèvres diminue. Toutefois, elles ne se font pas toutes dévorer. Les plus sveltes, les plus agiles, parviennent à échapper aux chiens, tandis que seuls les chiens les plus rusés et les plus forts réussissent à chasser. Au sein des deux espèces, seuls les plus forts survivent, tandis que *« les faibles doivent dépendre de la bonté incertaine des forts ; et bientôt, les paresseux seront condamnés à subir les conséquences naturelles de leur indolence »*<sup>16</sup>. Les mêmes règles s'appliquent aux sociétés humaines. Townsend élabore ainsi une théorie pré-darwinienne du social. Par la suite, Malthus propose une théorie comparable mais plus sophistiquée. Il établit un rapport entre la croissance démographique et la production de denrées : ainsi, selon lui, *« lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle double tous les vingt-cinq ans, et croît ainsi de période en période selon une progression géométrique »*, tandis que *« les moyens de subsistance, en partant de l'état actuel de la terre habitable, dans les circonstances les plus favorables à la production, ne peuvent jamais augmenter à un rythme plus rapide que celui qui résulte d'une progression arithmétique »*<sup>17</sup>. A partir de ce rapport, Malthus définit ce qu'il qualifie de *loi naturelle de la population*, selon laquelle *« l'accroissement de la population est nécessairement limité par les moyens de subsistance ; la population augmente en même temps que les moyens de subsistance, à moins que cet accroissement ne soit empêché par des obstacles puissants et faciles à déceler ; ces obstacles, et tous ceux qui ramènent la population au niveau de subsistances, sont la contrainte morale, le vice et la misère »*<sup>18</sup>. La nature agit directement sur la population, afin d'en limiter l'expansion ; les obstacles qu'elle oppose relèvent de deux ordres distincts : un obstacle d'ordre préventif, le sens moral qui commande aux êtres de contenir leurs désirs sexuels, et des obstacles d'ordre destructifs, que sont la maladie, la famine et la guerre, qui s'abattent inéluctablement sur les populations lorsque celles-ci deviennent trop nombreuses et que les ressources se révèlent insuffisantes pour les sustenter<sup>19</sup>. La nature maintient l'équilibre entre population et ressources par l'élimination pure et simple des surnuméraires. L'individu est totalement démuné face aux lois éternelles de la nature ; tout ce qu'il peut faire, c'est connaître ces lois et s'y soumettre docilement, accepter son sort dans un monde gouverné par la loi de la rareté : *« Un homme qui est né dans un monde déjà occupé, s'il ne peut obtenir de ses parents la subsistance, et si la société n'a pas*

---

15 Ibid. sect. VII

16 Ibid. sect. VIII

17 Thomas Robert MALTHUS, *Essai sur le principe de population*, pp. 20-22

18 Ibid. p. 89

19 Ibid. pp. 24 et suivantes ; *« Les malheurs physiques et moraux apparaissent comme les moyens employés par la Divinité pour nous avertir d'éviter, dans notre conduite, ce qui n'est pas conforme à notre nature et pourrait nuire à notre bonheur »* ibid. p. 141

*besoin de son travail, n'a aucun droit de réclamer la plus petite portion de nourriture, et en fait il est de trop. Au grand banquet de la nature, il n'y a pas de couvert mis pour lui. Elle lui commande de s'en aller, et elle met elle-même promptement ses ordres à exécution s'il ne peut recourir à la compassion de quelques-uns des convives du banquet »<sup>20</sup>.*

- **... aux lois naturelles de l'économie**

Contemporain et ami de Malthus, l'économiste David Ricardo a conforté sa thèse à travers sa *loi des rendements décroissants* : selon celle-ci, les rendements de la terre sont tendanciellement en baisse. « *Lorsque les hommes font un premier établissement dans une contrée riche et fertile, il suffit de cultiver une très petite étendue pour nourrir la population* » ; or, avec la croissance de la population, cette production se révèle insuffisante pour nourrir les nouvelles bouches. « *Les terres d'une qualité inférieure, ou moins bien situées, sont défrichées* »<sup>21</sup>. Ces nouvelles terres exigent plus de travail pour assurer une production identique ; or, selon Ricardo, c'est la quantité de travail nécessaire à la fabrication d'un bien qui détermine sa valeur<sup>22</sup> ; donc, le prix du blé augmente du fait de l'augmentation de la demande de travail. Mais cette augmentation des prix ne se répercute pas sur le pouvoir d'achat des travailleurs. Certes le prix naturel du travail, qui correspond au revenu nécessaire pour obtenir les moyens de subsistance de l'ouvrier et de sa famille, augmente en même temps que le prix des denrées ; mais son prix courant, qui dépend du rapport entre l'offre et la demande de travail, diminue, du fait de l'augmentation de la population : « *dans la marche naturelle des sociétés, les salaires tendront à baisser en tant qu'ils sont réglés par l'offre et la demande ; car le nombre des ouvriers continuera à s'accroître dans une progression un peu plus rapide que celle de la demande* »<sup>23</sup>. Le renchérissement des produits de la terre ne profitent alors qu'aux propriétaires, plus spécifiquement à ceux des terrains plus fertiles<sup>24</sup>, qui peuvent ainsi se constituer une rente, c'est-à-dire « *cette portion du produit de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables de la terre* »<sup>25</sup>. La baisse des rendements de la terre va de pair avec la hausse de la rente. Ainsi, les rentiers, propriétaires des terres cultivées, s'enrichissent sur le dos des travailleurs, qui eux subissent une baisse réelle de leur pouvoir d'achat. Ricardo confirme ainsi la théorie de Malthus selon laquelle l'augmentation de la population se conjugue avec une diminution des ressources disponibles et une paupérisation croissante.

Les hommes doivent donc apprendre à se soumettre aux lois naturelles de l'économie. Ceux qui ont sombré dans l'indigence en sont responsables au sens où ils ont ignoré ces lois et les ont enfreintes :

---

20 Ibid., pp. 225-226

21 David RICARDO, *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, pp. 58-59

22 Ibid. pp. 25 et suivantes

23 Ibid. p. 87

24 « *A la vérité, les meilleurs terrains auraient toujours continué à donner le même produit avec le même travail qu'auparavant, mais leur valeur aurait haussé par suite des produits comparativement moindres obtenus par ceux qui auraient consacré un travail additionnel, ou de nouveaux capitaux à des terrains moins fertiles. (...) plus de travail à la culture des terrains inférieurs, ces terres, seules, pouvant fournir l'approvisionnement additionnel de produits, la valeur comparative de ces produits se maintiendra constamment au-dessus de son ancien niveau .* »  
ibid. p. 63

25 Ibid. p. 57

ils ont eu plus d'enfants que les ressources alimentaires disponibles ne le leur permettaient. Les pauvres sont pauvres parce qu'ils sont trop nombreux, et ils s'appauvrissent de plus bel à mesure qu'ils prolifèrent. Selon Malthus, la pauvreté est un cercle vicieux : le vice rend pauvre et la pauvreté encourage au vice<sup>26</sup>. En conséquence, le révérend anglais dénonce vigoureusement les politiques sociales<sup>27</sup>, dans un discours mêlant à la réflexion proprement économique un argumentaire pseudo-scientifique, dédouanant la société, et plus particulièrement les classes aisées, de toute responsabilité vis-à-vis des pauvres, ainsi qu'un ensemble d'affirmations d'ordre psychologiques ou morales, le tout agrémenté d'une rhétorique de « l'évidence » ou du « bon sens ». Il serait parfaitement vain et pernicieux de lutter contre les lois de l'économie : les politiques sociales aggravent le problème qu'elles sont censées résoudre, elles augmentent le nombre de pauvres au lieu de le faire diminuer<sup>28</sup>. L'assistance publique en distribuant aux pauvres les ressources, en nature ou en argent, diminue finalement la part que chacun reçoit ; en intervenant sur le marché, elle provoque une augmentation des prix et une baisse de la valeur du travail : les hommes laborieux sont appauvris et sombrent dans la misère, tandis que les indigents, nourris sans rien faire, sont incités à fonder une famille. La population augmente ainsi indépendamment des rendements agricoles, le nombre de pauvres doit nécessairement hausser également<sup>29</sup>. Cette masse de pauvres qui s'accroît sans cesse représente un danger sérieux pour la paix civile<sup>30</sup> (nous sommes portés à penser que c'est en grande partie la peur des hommes cultivés et des possédants que Malthus et ses acolytes manifestent ainsi derrière leurs théories).

- ***Des moyens de corriger les pauvres***

Outre ces effets économiques calamiteux, l'assistance entretient les vices des ouvriers ; les lois sur les pauvres, nous dit Malthus, « ont contribué à faire perdre aux pauvres les qualités d'ordre et de frugalité qui caractérisent les petits commerçants et les les petits cultivateurs »<sup>31</sup>. En conséquence, il convient d'abolir ce système délétère. Pour Townsend, qui critique vigoureusement les *workhouses*, il s'agit purement et simplement de remplacer la contrainte par la peur et la faim : « l'obligation légale du travail donne trop de peine, exige trop de violence et fait trop de bruit ; la faim au contraire est non seulement une pression paisible, silencieuse et incessante, mais comme le mobile le plus naturel du

---

26 « La misère sans espoir abat le courage et réduit l'homme à vivre au jour le jour, incapable de travailler plus qu'il ne faut pour se procurer le strict nécessaire. (...) Dans ces conditions, l'attrait du plaisir immédiat et le caractère lointain des règles dictées par la prudence multiplieront peut-être les mariages précoces. Mais quand cette habitude aura plongé le peuple dans la misère, il est impossible qu'elle contribue à augmenter la population: elle n'aura d'autre effet que d'augmenter la mortalité. » MALTHUS, opus cité, p. 134

27 Outre les lois sur les pauvres, Malthus critique les projets de réformes sociales préconisées par Nicolas de Condorcet ou par William Godwin, selon lesquels inégalités et pauvreté résulteraient de mauvaises institutions, et nécessiteraient donc la mise en place de systèmes de protection sociale et de redistribution des richesses. Selon Malthus, de tels systèmes d'égalité sont des absurdités : on inciterait ainsi tous les hommes à élever une famille et l'on récompenserait de manière égale le méritant et le paresseux. Ibid. pp. 91-105

28 HIRSCHMAN classe en ce sens ces idées dans la catégorie de l'argument de l'effet pervers. cf. opus cité pp. 50 et suivantes

29 Ibid. pp. 113-117

30 « La populace, qui est généralement formée par la partie excédentaire d'une population aiguillonnée par la souffrance mais qui ignore totalement la vraie cause de ces maux, est - parmi tous les monstres - le plus redoutable ennemi de la liberté. Elle fournit un aliment à la tyrannie, et au besoin la fait naître. » ibid. p.170

31 Ibid. p. 118

*travail et de l'industrie, elle provoque aussi les efforts les plus pressants* »<sup>32</sup> ; l'aiguillon du besoin suffira à remettre les paresseux et les débauchés sur le droit chemin. Malthus est plus mesuré : il serait injuste de blâmer spontanément les pauvres, car c'est avant tout leur ignorance qui les a poussés à fauter<sup>33</sup>. Il convient donc de supprimer les lois sur les pauvres et de les remplacer par un système moralisateur et disciplinaire<sup>34</sup> ; les élites ont le devoir d'enseigner à l'indigent de « *ne pas mettre au monde des enfants si l'on n'est pas en état de les nourrir* »<sup>35</sup>. Les pauvres n'auront plus « *d'autre ressource que celle de leur travail* » ; ils apprendront progressivement « *que la prudence est nécessaire et la prévoyance utile* »<sup>36</sup>. Une fois ce système éducatif mis en place, tout ce qui pourra advenir aux pauvres relèvera de leur seule responsabilité : tous les malheurs qui s'abattront sur eux ne seront que les justes châtiments administrés par la nature elle-même<sup>37</sup>.

Quelques années avant Malthus et Ricardo, un autre auteur s'est ému de la prolifération des indigents, mais à aucun moment ne s'est embarrassé de plaintes humanistes. C'est le pamphlétaire et homme politique Edmund Burke, célèbre pourfendeur de la Révolution française, qui dépeint le tableau le plus cru de la pauvreté, dans ses *Réflexions sur la rareté*, adressées au Premier Ministre William Pitt en 1795. Il n'élabore pas de théorie complexe, la cause de la pauvreté est simple : « *les membres des masses laborieuses sont pauvres parce qu'ils sont nombreux. Il est de la nature des gens nombreux d'être pauvres. Lorsque les biens sont équitablement distribués parmi une vaste multitude, personne ne peut obtenir beaucoup* »<sup>38</sup>. Les ressources naturelles étant rares, la majorité des hommes et des femmes doit se contenter de peu ; l'accroissement de la population ne peut que l'appauvrir davantage. Par ailleurs, Burke dénonce les « *zélotes de la régulation* », qui prétendent contrôler les prix et obliger les citoyens à venir en aide aux pauvres. Les prix résultent du seul libre accord entre l'acheteur et le vendeur, un « *libre contrat* », aucune instance supérieure n'est en droit de s'immiscer dans cet accord. De même, si la charité est bien un devoir du chrétien, elle doit strictement relever de la « *discretion privée* », elle constitue en ce sens une « *obligation imparfaite* », qui ne peut être imposée par la puissance publique. Une assistance généralisée serait absolument néfaste : « *il ne faut pas que les*

32 *A dissertation on the poor laws*, cité par Karl MARX in *le Capital*, livre I, p. 712

33 « *L'ignorance de la principale cause de la pauvreté et les conséquences qui en résultent est même, à l'heure actuelle, un des principaux obstacles auxquels se heurte la liberté* » opus cité p. 169

34 Susceptible de comprendre des formes de travail obligatoires, mais pas systématiques, de manière à insuffler un esprit de labeur aux mendiants indociles : « *Il est bien entendu que ces réflexions ne s'opposent pas à toutes les tentatives faites pour mettre les pauvres au travail, et ne condamnent nullement les initiatives qu'on peut prendre sur une petite échelle pour animer leur zèle, sans pour autant favoriser leur accroissement* » *ibid.* p. 122

35 *Ibid.* p. 158

36 *Ibid.* p. 92

37 « *Quand la loi que je propose aura été largement publiée et que le système des Lois en faveur des Pauvres aura été aboli pour la prochaine génération, si quelqu'un juge à propos de se marier alors qu'il n'est pas sûr de pouvoir nourrir sa famille, on devra lui laisser la plus entière liberté pour le faire Je dis ceci bien qu'à mon avis le fait de se marier dans de telles conditions représente un acte parfaitement immoral. En effet, cet acte n'est pas de ceux que la société a le droit de prévenir ou de punir, puisque la peine qui y est attachée par les lois de la nature retombe directement et sévèrement sur le coupable; ce n'est qu'indirectement et plus faiblement que la société en est affectée à travers lui. Puisque la nature se charge de diriger et de punir à notre place, ce serait une ambition folle et déplacée que vouloir saisir les verges à sa place et prendre sur nous l'odieuse de l'exécution. Abandonnons donc le coupable à la peine prononcée par la nature: le besoin. Il a fauté en pleine connaissance de cause; il ne peut accuser personne et doit s'en prendre à lui-même s'il subit les conséquences de ses errements.* » *Ibid.* p. 176

38 Edmund BURKE, « *Thoughts and details on scarcity* »

*gens s'habituent à recevoir leur pain des mains du gouvernement, car, à la moindre rareté, ils mordront la main qui les a nourris* »<sup>39</sup>. L'orateur irlandais aborde ainsi la question sociale dans la perspective du maintien de l'ordre public : les masses de pauvres qui pullulent et demeurent dans l'oisiveté représentent un danger pour la société ; on ne doit pas organiser de système de bienfaisance, ce qui contreviendrait aux lois de l'économie, mais il faut en revanche les discipliner, les assujettir afin qu'elles ne troublent pas la paix du commerce.

Nous sommes à même d'appliquer ici notre modèle d'analyse, dans la mesure où les théories sociales présentées ci-dessus eurent un impact direct sur les politiques publiques menées en direction des pauvres. De nouvelles définitions des pauvres s'étaient faites jour : on ne distinguait plus que les incapables au travail, vieillards ou infirmes bons pour l'assistance, des aptes au travail, seuls responsables de leur situation, qui ne devaient compter que sur leurs propres efforts pour subvenir à leurs besoins. Les années 1830 furent marquées par une campagne d'hostilité envers le système des Lois sur les pauvres, menée par Edwin Chadwick et Nassau Senior. En 1832, suivant les conseils de Malthus et Ricardo, on décida de le réformer. Une grande enquête fut accomplie auprès des paroisses. Toutefois, comme le souligne Mark Blaug, le rapport produit au terme des nombreux entretiens fut passablement négligé ; du moins les auteurs de la loi de 1834 n'en conservèrent que les données favorables à leur programme<sup>40</sup>. En conséquence, le système de Speenhamland avec le revenu minimum qu'il instaurait furent abolis, ainsi que les statuts qui jusque là protégeaient les personnes dans le besoin, empêchant la constitution d'un véritable marché du travail. Il fut décidé de ne conserver pour l'essentiel que les *workhouses* comme seul instrument de l'assistance sociale, la violence et l'insalubrité qui y sévissaient supposées dissuader les oisifs et les contraindre à travailler<sup>41</sup>. À la triple faute de l'oisiveté, de l'immoralité et de l'intempérance présumées des pauvres, on répliqua par la peine de l'aiguillon du besoin éperonnant les travailleurs libres sur le marché et par celle de la maison de correction pour les vieillards, les infirmes, les orphelins, tous ceux auxquels l'âge, la maladie ou l'épuisement interdisaient de se vendre au plus offrant. On voit bien ici le lien entre théorie sociale, définition des pauvres et politiques publiques: le discours malthusien permit de justifier l'absence de législation sur le travail et la suppression des formes publiques d'assistance.

## **Bibliographie**

BLAUG Mark, « The Myth of the Old Poor Law and the Making of the New » *The Journal of Economic History*, Vol. 23, No. 2 (Jun., 1963), pp. 151-184

—« The Poor Law Report Reexamined » *The Journal of Economic History*, Vol. 24, No. 2 (Jun., 1964),

39 « *This example of Rome which has been derived from the most ancient times, and the most flourishing period of the Roman empire (but not of the Roman agriculture) may serve as a great caution to all Governments, not to attempt to feed the people out of the hands of the magistrates. If once they are habituated to it, though but for one half-year, they will never be satisfied to have it otherwise. And, having looked to Government for bread, on the very first scarcity they will turn and bite the hand that fed them. To avoid that evil, Government will redouble the causes of it; and then it will become inveterate and incurable* », traduction de Pierre ROSANVALLON, in *la crise de l'état-providence* (Seuil, 1992) p. 73

40 Mark BLAUG, « The Poor Law report reexamined »

41 cf. POLANYI, opus cité, pp. 139 et suivantes et pp. 306 et suivantes ; HIRSCHMAN, opus cité, pp. 55-56

pp. 229-245

BURKE Edmund, « Thoughts and details on scarcity » *Selected works of Edmund Burke*, vol.4  
Editor/Trans. E. J. Payne, ed. First Pub. Date 1774

MALTHUS Thomas Robert, *Essai sur le principe de population* (Éditions Gonthier, 1964)

MARX Karl, « L'accumulation primitive » in *le Capital, livre I* (Gallimard, 1968), pp. 715-783

POLANYI Karl, *La Grande transformation* (Gallimard, 2009)

RICARDO David, *Des principes de l'économie politique et de l'impôt* (Flammarion, 1977)

SOLAR Peter M., « Poor Relief and English Economic Development before the Industrial Revolution »  
*The Economic History Review*, New Series, Vol. 48, No. 1 (Feb., 1995), pp. 1-22

TOWNSEND Joseph, *A dissertation on the Poor Laws* (1786)